



EN BREF :

- Guide de protection de la vigne 2012.
- Nouvelle homologation et changement à l'étiquette.
- Nouvelles plantations.
- Délai avant la récolte.
- Degrés-jours et développement.
- Rognage.
- Carences en magnésium et en potassium.
- Résistance.
- Maladies observées et interventions.
- En cas de grêle.
- Insectes observés et interventions : tordeuse de la vigne, scarabée japonais et phylloxéra.
- Phytotoxicité et coup de soleil.
- Liens vers les sujets déjà traités.
- Références.

GUIDE DE PROTECTION DE LA VIGNE

La version 2012 du Guide de protection de la vigne est maintenant disponible gratuitement en version électronique sur le site Web du CRAAQ à l'adresse suivante : <http://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/vigne--guide-de-protection-2012/p/PPTF0112>.

NOUVELLE HOMOLOGATION

RIPCORD

Le RIPCORD vient d'être homologué contre les guêpes jaunes avant la récolte. La dose recommandée est de 150 ml/ha en application au sol seulement. Un maximum de deux applications est permis si la récolte est manuelle avec un délai de récolte de 7 jours et un maximum de trois applications si la récolte est mécanique avec un délai de récolte de 2 jours. L'Institut national de la santé publique recommande un délai de réentrée provisoire de 24 heures.

CHANGEMENT À L'ÉTIQUETTE

Le DIAZINON 50EC et DIAZINON 500E ne sont plus homologués contre la tordeuse de la vigne et les cicadelles dans la culture de la vigne.

NOUVELLES PLANTATIONS

Les altises à tête rouge sont maintenant arrivées dans plusieurs régions. Ces insectes ne sont pas problématiques pour les « vieux » vignobles. Par contre, les nouvelles plantations sont plus à risque. En effet, vu le peu de feuillage présent, les altises peuvent défolier les plants et entraîner des problèmes d'aoûtement.

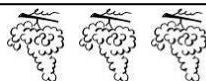
Afin de limiter leur incidence, un bon désherbage devrait être fait.

DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE

Malgré que la récolte nous semble encore lointaine, il faut commencer à regarder les délais avant la récolte des produits utilisés.

Fongicides Protectants					
Nom	Maladies visées	Délai (jours)	Nom	Maladies visées	Délai (jours)
Gavel	1	66	Captan	4,5	7
Polyram	1,4	45	Ferbam	4	7
Huile de pulvérisation	2	14	Maestro	1,4,5	7
Dithane	1	30	Supra Captan	1,4,5	7
Manzate	1	30	Cuivre	1,2,4,5	1
Penncozeb	1	30	Folpan	1,4,6	1
Soufre	2	21	Milstop	2	0
Quintec	2	14	Serenade	2,3	0
Regalia Maxx	2,3	0	Tivano	1	NA
Vivando	2	14	Phostrol	1	0
Fongicides Curatifs					
Nom	Maladies visées	Délai (jours)	Nom	Maladies visées	Délai (jours)
Rovral	3	ND	Pristine	1,2,3,4,6	14
Ridomil	1	66	Revus	1	14
Presidio	1	21	Sovran	1,2,4	14
Flint	2,4	14	Inspire	2	7
Lance/Cantus	2	14	Scala	3	7
Switch	3	7	Elevate	4	7
Nova	2,4,6	14	Vangard	4	7

1= Mildiou, 2= Blanc, 3= Pourriture grise, 4= Pourriture noire, 5= Excoriose, 6= Anthracnose



DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



29 : Baies de la taille d'un plomb
(4 à 6 mm)



31 : Baies de la taille d'un pois (7 à 10 mm)



33 : Fermeture de la grappe

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 11 juillet 2012 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne 1 ^{er} mars au 4 juillet	Gains de la dernière semaine	Stades phénologiques observés au champ Frontenac/Vidal/Vandal-Cliche
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	308,7	48,1	ND
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer, Saint-François	457,4	70,5	31/29/29-31 (10 juillet)
Centre-du-Québec : Saint-Winceslas, Tingwick	546,0	70,3	ND
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien, Scott	462,8	65,8	29-31/ND/ND (4 juillet)
Estrie : Lennoxville, Magog, Richmond	510,8	48,1	31/20-31/ND (10 juillet)
Lanaudière : Barrage Saint-Didace, Joliette	504,4	71,6	31/ND/ND (10 juillet)
Laurentides : La Macaza, Mirabel, Oka	533,6	72,9	33/ND/ND (10 juillet)
Mauricie	468,9	62,3	ND
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe, Verchères	586,7	73,3	33/31-33/ND (10 juillet)
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clothilde	609,6	76,7	33/31-33/ND (6 juillet)
Outaouais : Chénéville, Lusville, Montebello	531,0	75,8	31/ND/ND (5 juillet)
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	400,6	58,5	ND/ND/31 (9 juillet)

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC.

ND : Donnée non disponible

Si vous désirez obtenir des informations statistiques sur le cumul des degrés-jour en base 10 ou encore sur les températures minimales et maximales de même que sur les précipitations pour les années 2010, 2011 et 2012, veuillez cliquer sur les liens suivants :

http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/VIG/Cumul_degrés-jour_vigne_2010-2012.xls

http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/VIG/Précipitations_2010_à_2012.xls



ROGNAGE

Les opérations de rognage se poursuivent en fonction de la croissance de la vigne, des cépages, de la vigueur de la vigne et des conditions climatiques. Le rognage permet d'éliminer la partie supérieure des rameaux afin de permettre une meilleure aération et une plus grande pénétration de la lumière sur le rang et entre les rangs. Il permet aussi d'éliminer les jeunes feuilles et pousses qui sont plus sensibles aux diverses maladies. Par contre, ATTENTION à ne pas trop enlever de feuillage, puisque les raisins ont besoin de quelques feuilles au-dessus des grappes pour bien mûrir. Habituellement, 8 à 12 feuilles sont suffisantes.

CARENES EN MAGNÉSIUM ET POTASSIUM

Des observations de **carence en magnésium (Mg)**, sur le cépage Frontenac principalement, sont encore rapportées dans de nombreuses régions. Pour des détails sur les carences en magnésium (Mg), vous pouvez consulter l'avertissement **No 10** du 4 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/RAP/documents/a10vig12.pdf>).

Quelques observations de **carence en potassium (K)** ont été rapportées surtout en Montérégie-Est et en Montérégie-Ouest. Pour évaluer les besoins de cet élément dans les plantations établies, il faut se fier aux résultats d'une analyse des tissus végétaux et à ceux d'une analyse de sol. ATTENTION! Une quantité excessive de potassium peut causer une carence en magnésium (Mg). Il faut donc garder un bon équilibre entre les différents apports de ces deux éléments.

Lors de périodes sèches, le potassium est moins facilement assimilable par les plantes. En présence d'une carence, des pulvérisations foliaires de potassium peuvent se révéler bénéfiques. Une pulvérisation de potassium au moment de la véraison (moment où le raisin commence à mûrir, stade 35) peut améliorer le rendement et la qualité des fruits.

RÉSISTANCE

Afin de **diminuer** les risques de **résistance** de diverses **maladies** à certains produits, utilisez, de préférence, les fongicides **curatifs** (**CANTUS** [auparavant connu sous le nom de LANCE], **ELEVATE**, **FLINT**, **INSPIRE**, **NOVA**, **PRISTINE**, **PRESIDIO**, **REVUS**, **RIDOMIL**, **ROVRAL**, **SCALA**, **SOVRAN**, **SWITCH** et **VANGARD**) dans la bonne fenêtre d'application et, si possible, seulement en **dernier recours**.

Il faut prioriser les produits **protectants** dont les **matières actives** contiennent du **cuivre** 🐞, du **soufre** 🐞, du **captane** ou du **folpet** ou des produits tels que **DITHANE**, **FERBAM**, **GAVEL**, **HUILE DE PULVÉRISATION**, **MILSTOP** 🐞, **PENCOZEB**, **POLYRAM**, **QUINTEC**, **SERENADE** 🐞, **TIVANO** 🐞 et **VIVANDO**.

Pour consulter les étiquettes des produits, vous devez vous rendre sur le site Web de l'ARLA (<http://prp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>) et inscrire le nom du produit recherché ou de la matière active.



MALADIES OBSERVÉES ET INTERVENTIONS

Toutes les maladies communes (anthracnose, mildiou, pourriture noire, pourriture grise et rougeot) ont maintenant été observées sur différentes parties de la vigne, et ce, dans la majorité des régions. Jusqu'à maintenant, les traitements effectués en protection ont donné de bons résultats selon les observations rapportées par les conseillers. Cependant, la protection est toujours de mise. Heureusement, certains produits sont efficaces contre plusieurs maladies. Consultez le bulletin d'information **No 05** du 7 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b05vig11.pdf>) et le **Guide de protection de la vigne 2012** pour obtenir des renseignements à ce sujet.

Une bonne aération, par une taille adéquate sur le rang et du désherbage au sol, défavorisera les maladies qui se développent en conditions humides et pourraient ainsi vous faire réduire le nombre d'applications de pesticides. Pour plus d'informations sur les conditions propices au développement des maladies et les produits utilisables, référez-vous aux avertissements précédents.

Moisissure grise

Le dernier traitement avant la fermeture de la grappe sera à prévoir bientôt pour les régions les plus chaudes.

Blanc

Le cycle du blanc suit un modèle qui varie en fonction des degrés-jours en base 6 accumulés depuis le stade pousse verte (6). Ce modèle peut être utilisé afin de déterminer le meilleur moment pour commencer les traitements en fonction de la sensibilité des différents cépages à la maladie. Les risques sont considérés comme élevés pour les régions de la Montérégie-Est, Montérégie-Ouest, Centre-du-Québec et les Laurentides puisqu'elles ont atteint ou sont sur le point d'atteindre une accumulation de 700 degrés-jours en base 6 depuis leur stade pousse verte. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. La protection devrait être commencée. Le « danger » est maintenant bien présent pour la majorité des cépages. Des symptômes sur feuilles et grappes ont commencé à être observés.

Ce modèle donne un bon aperçu de ce qui s'en vient, mais comme les données météorologiques proviennent de stations situées plus ou moins en régions viticoles, le dépistage demeure votre meilleur outil pour cibler le moment optimal pour intervenir. Lors de votre **dépistage**, surveillez les parties des plants à l'**ombre** comme le **dessous des feuilles**, car ce champignon n'aime pas le soleil!

Régions	Montérégie-Est, Montérégie-Ouest	Centre-du-Québec Estrie Laurentides	Capitale-Nationale Chaudière- Appalaches	Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac- Saint-Jean
Date moyenne du stade pousse verte (6)	9 mai 2012	15 mai 2012	18 mai 2012	23 mai 2012
Degrés-jours moyens base 6 accumulés depuis le stade 6	787,7	695,7	627,0	480,9

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC. Les mêmes stations météo que pour les stades phénologiques sont utilisées.

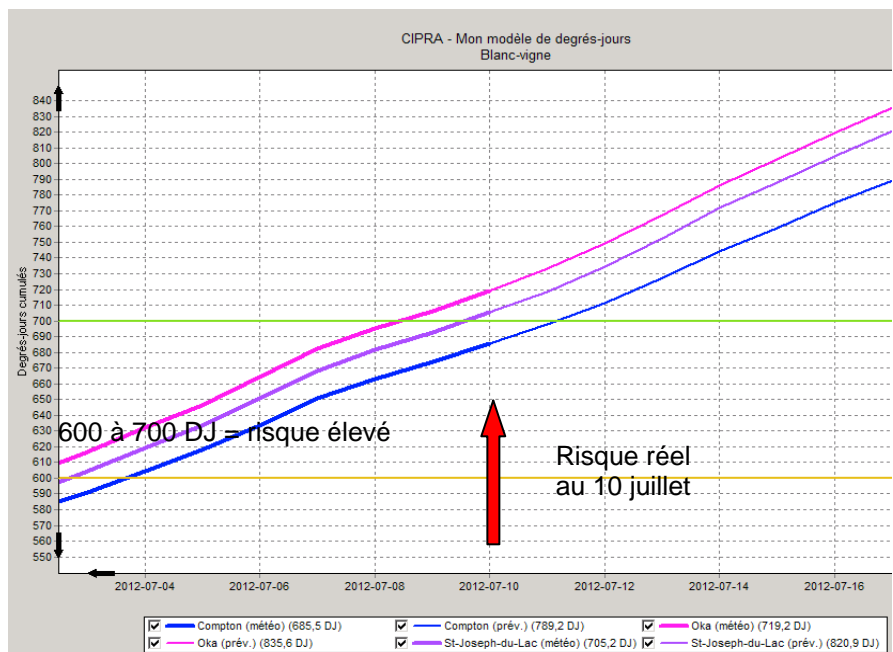
- 500 à 600 degrés-jours accumulés = risque moyen : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur cépages sensibles (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.
- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (DeChaunac, Frontenac, Foch, St-Croix, etc.) peuvent commencer.



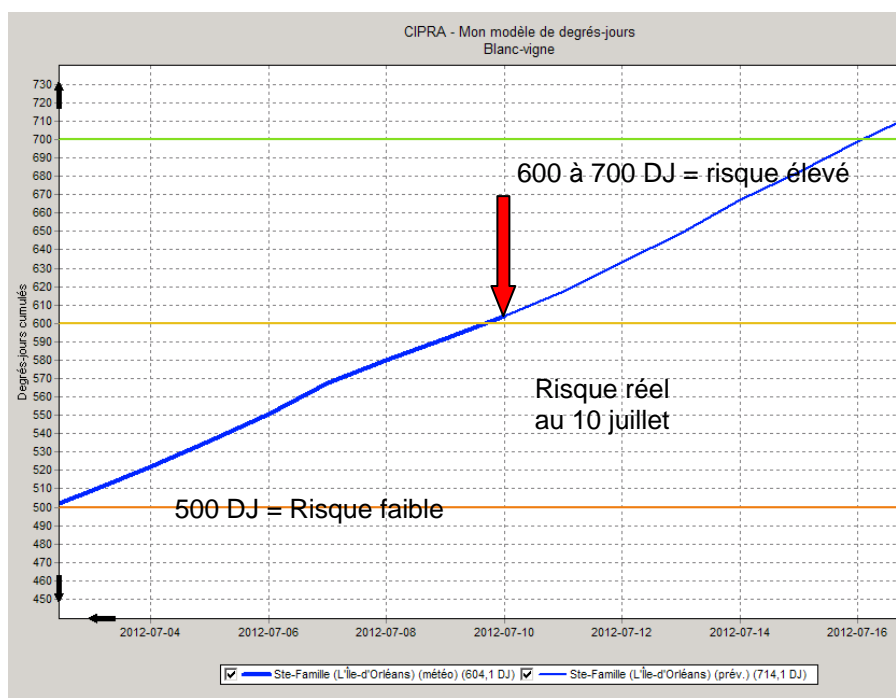
La protection contre le blanc dans les vignobles devra être ajustée en fonction des précipitations et du développement des grappes. Pour la majorité des produits protectants, le lessivage survient après 20 à 25 mm de pluie, sauf dans le cas du cuivre 🐞 et du soufre 🐞 qui survient généralement après environ 10 mm, ce qui peut arriver rapidement lors d'orages violents.

Pour plus d'information sur le cycle du blanc, consultez le document intitulé « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) ».

Modèle pour le blanc, saison 2012, créé par CIPRA, pour différentes régions ayant atteint le stade pousse verte (6) sensiblement à la même date, soit le 15 mai 2012




Modèle pour le blanc, saison 2012, créé par CIPRA, pour différentes régions ayant atteint le stade pousse verte (6) sensiblement à la même date, soit le 18 mai 2012



EN CAS DE GRÊLE

Attention! Les conditions météo instables des derniers temps et celles à venir pourraient entraîner des orages violents, donc des risques accrus de grêle! Les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

Cette pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », **pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées**. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. **Un traitement au cuivre** , au folpet ou au captane **dans les 24 heures suivant l'évènement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace, puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

INSECTES OBSERVÉS ET INTERVENTIONS

Tordeuse de la vigne

Les captures de papillons se poursuivent dans les pièges en Montérégie-Est et en Montérégie-Ouest. Des larves sont aussi observées entre les baies dans les grappes serrées comme celles du cépage Maréchal Foch. Comme les observations sont très variables d'un site à l'autre, le meilleur moyen de dresser le portrait de votre situation est d'aller vous promener dans le vignoble et dans les cépages les plus à risques.

Scarabée japonais

Il est maintenant arrivé dans les principales régions productrices de vigne. Habituellement, le moment ciblé pour intervenir, s'il est nécessaire de le faire, est celui de la fermeture de la grappe (stade 33) jusqu'à la véraison (stade 35). Deux produits sont homologués en régie conventionnelle contre ce ravageur soit l'ASSAIL et l'IMIDAN. Cependant, les délais de réentrée de ces produits sont assez longs, soit de 5 à 13 jours pour l'ASSAIL selon les opérations à faire (référez-vous à l'étiquette pour les détails) et 14 jours pour l'IMIDAN.

Phylloxéra

Les observations se poursuivent toujours. En raison des opérations culturales en cours comme le rognage, les interventions chimiques sont de moins en moins nécessaires.

PHYTOTOXICITÉ ET COUP DE SOLEIL

Des symptômes de phytotoxicité peuvent apparaître lors de périodes de chaleur comme que nous en connaissons présentement. Attention aux produits que vous utilisez et au moment auquel vous faites vos applications. Plusieurs produits (soufre) sont non recommandés au-delà de 27°C.

Attention lors de l'opération d'effeuillage à laisser des feuilles qui protégeront vos grappes contre les coups de soleil. L'apparence de cette problématique peut être comparée à un début de pourriture noire.



LIENS VERS LES SUJETS DÉJÀ TRAITÉS

Consultez l'avertissement [No 09](#) du 27 juin 2012 pour une liste de sujets traités dans les avertissements précédents (<http://www.agrireseau.qc.ca/RAP/documents/a09vig12.pdf>).

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- Fongicides homologués contre diverses maladies de la vigne et Compatibilité des pesticides homologués avec les auxiliaires – Fongicides : avertissement [No 06](#) du 8 juin 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/RAP/documents/a06vig12.pdf>).
- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- [SAG pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 22 mai 2012.
- VIGNE, Guide de protection 2012 :
<http://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/vigne--guide-de-protection-2012/p/PPTF0112>.
- IRIIS phytoprotection : <http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx>. Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).
- [Méthodes de protection des cultures contre le gel.](#)
- [Irrigation des fraisiers pour les protéger contre le gel : techniques efficaces.](#)

<http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx>

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE

KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse

Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ

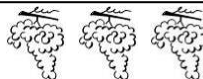
109, rue Saint-Charles, bureau 1,01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2

Téléphone : 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur : 450 347-7296

Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 11 – vigne – 13 juillet 2012



VIGNE

Avertissement No 11 – 2012, page 8